



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ED 2123/11

20 octobre 2011
Original: anglais

F

Facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, liquide et soluble

1. Le Directeur exécutif par intérim présente ses compliments et a l'honneur d'informer tous les Membres qu'à sa 107^e session, le Conseil a décidé d'approuver l'introduction de facteurs de 1,25 et 2,73 pour convertir le **café décaféiné torréfié** et **soluble**, respectivement, en équivalent café vert, à compter du 1 octobre 2011. L'article 2 de l'Accord de 2007 (Définitions) dispose que, dans les meilleurs délais après l'entrée en vigueur de l'Accord et de nouveau tous les trois ans, le Conseil procède au passage en revue des facteurs de conversion des types de cafés énumérés dans les alinéas d), e), f) et g) dudit article.
2. La liste révisée des facteurs de conversion à utiliser dans le cadre de l'Accord de 2007 est jointe en annexe.

**FACTEURS DE CONVERSION POUR LE CAFÉ TORRÉFIÉ, DÉCAFÉINÉ,
LIQUIDE ET SOLUBLE**

Café torréfié

L'équivalent en café vert du café torréfié s'obtient en multipliant par 1,19 le poids net du café torréfié.

Café décaféiné

L'équivalent en café vert du café vert décaféiné s'obtient en multipliant par 1,05 le poids net du café vert décaféiné. L'équivalent en café vert du café décaféiné torréfié et soluble s'obtient en multipliant par 1,25 ou 2,73 respectivement le poids net du café décaféiné torréfié et soluble.

Café liquide

L'équivalent en café vert du café liquide s'obtient en multipliant par 2,6 le poids net des solides de café déshydratés contenus dans le café liquide.

Café soluble

L'équivalent en café vert du café soluble s'obtient en multipliant par 2,6 le poids net du café soluble.